

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles, au titre de 2019 :

- d'attribuer la somme de 21 486 € sur un coût total de 35 810 € à la commune de Gignac-la Nerthe pour la deuxième phase d'animation de la zone agricole protégée ;
- d'attribuer la somme de 14 093 € sur un coût total de 23 488 € à la commune de Châteauneuf-le-Rouge pour l'étude de faisabilité d'une zone agricole protégée ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec ces communes les conventions annexées au rapport.

La dépense totale de 35 579 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée